
Épreuves du premier groupe des baccalauréats général et technologique

Nouvelle-Calédonie

Du 26 novembre au 12 décembre 2018

RAPPORT N° OM039-18
Décembre 2018

Alain HENRIET

Inspecteur général de l'éducation nationale
du groupe Économie-gestion



igen
Inspection générale
de l'Éducation nationale

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

Inspection générale de l'éducation nationale

Épreuves du premier groupe des baccalauréats général et technologique

Mission en Nouvelle-Calédonie
Du 26 novembre au 12 décembre 2018

Décembre 2018

Alain HENRIET

Inspecteur général de l'éducation nationale

SOMMAIRE

1. Présentation générale de la mission.....	1
2. Organisation de la mission.....	1
2.1. Préparation de la mission.....	1
2.2. Déroulé de la mission	2
3. Observations issues de la mission	3
3.1. La confirmation d'une assurance qualité dans les procédures de correction sur place des épreuves écrites des baccalauréats général et technologique	3
3.2. Des résultats globalement en ligne avec ceux des sessions antérieures.....	4
3.3. Quelques points de vigilance pour les sessions futures.....	4
Conclusion	5
Annexes.....	7

1. Présentation générale de la mission

Cette mission s'inscrit dans le protocole mis en place suite à la décision d'effectuer localement à partir de 2017 les corrections des épreuves du premier groupe des baccalauréats général et technologique. La **supervision sur place, par un inspecteur général de l'éducation nationale, des corrections et des délibérations du premier groupe des épreuves des baccalauréats** fait partie des garanties apportées par l'État dans le cadre de la résolution du Congrès de la Nouvelle-Calédonie du 29 décembre 2016. La mission 2018 fait suite à celle réalisée en 2017 afin de consolider les procédures mises en place pour la première fois en 2017 (rapport Dom-Com n° 033-17).

Il faut préciser que :

- **douze épreuves des baccalauréats général et technologique sont encore corrigées en métropole sous la conduite de l'académie partenaire (Nancy-Metz)**, après transmission des copies scannées par le biais de Viatique, car les effectifs scolarisés correspondants sont faibles et, de facto, les ressources d'enseignants qualifiés sur place trop limitées pour assurer le nécessaire anonymat de la correction (il s'agit en particulier des épreuves de spécialité des séries technologiques : STD2A, STI2D, STL, ST2S, STHR et de la spécialité SIG de la série STMG) ;
- **les copies des candidats de Wallis et Futuna et du lycée français de Port-Vila (Vanuatu)** sont regroupées avec celles des candidats néo-calédoniens.

Le déplacement d'un IGEN assurant la fonction de COAC dans une académie métropolitaine depuis plusieurs années, a donné l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec le vice-recteur et les personnels d'encadrement (secrétaire général, chefs d'établissement, DAFPIC, inspecteurs et DDFPT) sur deux thèmes d'actualité, à savoir la réforme des baccalauréats général et technologique d'une part et la transformation de la voie professionnelle d'autre part. Ces échanges ont eu lieu dans un cadre informel lors de la visite d'établissements et la rencontre des commissions de correction mais aussi lors de réunions plus formelles telles que la réunion du COPIL de la réforme du baccalauréat général et technologique à l'ESPE le 30 novembre ou une réunion avec les cadres du vice-rectorat sur l'évolution de la voie professionnelle le 11 décembre matin.

Enfin, cette mission a permis de faire un point sur les filières technologiques et professionnelles relevant de l'économie et gestion avec la DAFPIC, Nicole Pellegrin et l'IA-IPR de la spécialité, David Lagedamon, ainsi que les chefs d'établissement concernés : évolution de la série STMG (qui se positionne du point de vue « effectifs » en Nouvelle-Calédonie au deuxième rang derrière le baccalauréat S), rénovation de plusieurs BTS tertiaires (en particulier « Management commercial opérationnel », « Transport et prestations logistiques associées » et « Tourisme »), renouvellement de l'offre de formation en baccalauréat professionnel (la spécialité « gestion-administration » rassemblant à elle seule plus de 22 % des élèves de la seconde professionnelle sur le territoire).

2. Organisation de la mission

2.1. Préparation de la mission

La mission a été préparée en amont du déplacement par des échanges de courriels et de documents dès juin 2018 avec Julien Le Ray, chef de la division des examens et des concours (DEXCO NC).

L'objet de ces échanges consistait à prendre connaissance, voire à faire des propositions d'aménagement, des modalités organisationnelles et des procédures de déroulement des corrections et des délibérations respectant l'ensemble des dispositions réglementaires, déontologiques ou usuelles en vigueur sur le territoire métropolitain (session normale et session de remplacement).

Une réunion de bilan de la correction locale de 2017 avec les chefs de centres de correction et les inspecteurs (ou chargés de mission d'inspection) a été organisée par la DEXCO en juin 2018. Les constats et préconisations du rapport de la précédente mission de l'IGEN (décembre 2017) ont été analysés et pris en compte dans un document formalisé en octobre 2018.

Par ailleurs, un entretien avec Jean-Charles Ringard-Flament, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, lors de son passage à Paris le 17 octobre 2018, a permis de préciser le positionnement de l'intervention de l'Inspection générale de l'éducation nationale lors de la mission 2018.

Les grandes lignes de l'organisation retenue en 2017 ont été maintenues avec quelques modifications signalées *infra* :

- les épreuves écrites se déroulent dans les centres d'examen du lundi 26 novembre au vendredi 30 novembre matin, en commençant par les deux épreuves qui mobilisent le plus les ressources en termes de correcteurs, à savoir les épreuves de philosophie et de français ; tous les sujets ont été transférés de façon sécurisée par l'académie pilote (Nancy-Metz). Un inspecteur, ou un enseignant désigné par l'inspection, est chargé de passer en revue le sujet dès qu'il est porté à la connaissance des candidats pour détecter d'éventuels problèmes d'impression, d'incomplétude ou d'incohérence dans le document distribué et d'informer le vice-recteur et l'académie pilote si le problème nécessite d'apporter un correctif à tous les centres d'examen en temps réel ;
- les copies sont acheminées sous enveloppes sécurisées par la voie la plus rapide (routière, via un prestataire spécialisé pour les centres de « brousse », ou aérienne) dans l'un des **six centres de correction** concernés. Il s'agit des cinq établissements centres de correction en 2017, auxquels est adjoint un nouveau centre de corrections à la périphérie de la ville de Nouméa, le lycée du Mont-Dore. Cet établissement (créé récemment) prend en charge les corrections des épreuves d'histoire-géographie (toutes séries), assurées précédemment par le lycée du Grand Nouméa à Dumbéa (qui a conservé la correction des épreuves de STMG). Cette extension, tout-à-fait justifiée, permet d'équilibrer la charge globale d'examens et d'impliquer tous les établissements de l'agglomération de Nouméa ayant des effectifs significatifs dans les classes conduisant aux baccalauréats général et technologique ;
- les corrections se font **en loge** dans les centres indiqués *supra* selon un planning établi largement en amont. Le démarrage de la correction proprement dite est précédé par une commission d'entente concernant tous les correcteurs et piloté par un inspecteur ou un chargé de mission d'inspection : il s'agit de rappeler les éléments fondamentaux de la déontologie, de prendre connaissance du barème établi par l'académie pilote et de vérifier qu'il est interprété de la même façon par tous les correcteurs d'une épreuve ; deux réunions d'échanges – mobilisant l'ensemble des correcteurs – sont prévues au cours du déroulement de la correction (dont la date limite a été fixée au vendredi 7 décembre) : une en début de parcours ou à mi-parcours pour repérer d'éventuelles difficultés d'application du barème ; une à la fin du processus pour faire un point de synthèse sur la session. Le démarrage légèrement décalé dans le temps par rapport à la session 2017 des corrections vise à assurer une plus grande sérénité dans les centres qui doivent assumer parallèlement le déroulement des épreuves ;
- les commissions de délibération du premier groupe sont organisées par série (avec des sous-commissions pour les séries dont les effectifs sont les plus élevés) le mercredi 12 décembre. Chaque commission (ou sous-commission) est présidée par un enseignant - chercheur et rassemble des représentants des disciplines concernées de la série. La délibération se fait avec l'appui de l'outil informatisé *Délibnet* et avec la possibilité de consulter le livret scolaire de l'élève, de façon quasiment généralisée pour cette session par la vidéo-projection du **livret scolaire numérique** ;
- les résultats du premier groupe sont proclamés le jeudi 13 décembre ; le vendredi 14 est consacré à la préparation des épreuves du deuxième groupe dont le passage est prévu la semaine suivante.

2.2. Déroulé de la mission

Le déroulé de la mission est présenté en annexe 1.

3. Observations issues de la mission

3.1. La confirmation d'une assurance qualité dans les procédures de correction sur place des épreuves écrites des baccalauréats général et technologique

Toutes les épreuves se sont déroulées en temps et en heure sans incident à signaler. Un seul cas de fraude a été détecté et a fait l'objet d'un procès-verbal instruit dans les plus brefs délais.

Les procédures prévues pour la collecte des copies, le transfert numérisé de celles corrigées en métropole, la correction locale et les délibérations ont été scrupuleusement respectés.

Les recommandations faites à l'issue de la mission 2017 ont été prises en compte, en particulier :

- une meilleure identification des lots de copies en langues vivantes et en sciences économiques sociales (distinction des copies relevant du régime commun de celles relevant de l'approfondissement ou de la spécialisation), ce qui a facilité le repérage du barème idoine et écarté le risque de mauvaise imputation de la note ;
- un léger décalage dans la date de démarrage des corrections pour permettre aux établissements, à la fois centre d'épreuves et centre de corrections, de mieux gérer les flux de copies. Les membres de la commission « philosophie » ont eu un mouvement d'humeur par rapport à ce décalage d'une journée « *amputant leur temps de correction* » ; cette inquiétude n'était pas justifiée puisque toutes les corrections en philosophie ont été terminées avec un jour d'avance par rapport à la date programmée ;
- la mise en place d'une signalétique plus précise à l'intention des correcteurs sur les sites de correction ;
- la mise en place d'une réunion, préalable aux délibérations, des présidents de jurys (universitaires) et des vice-présidents pour présenter les enjeux et les règles à respecter lors de la délibération et leur permettre d'unifier leur point de vue sur les possibilités de rattrapage des candidats à la limite des seuils (admission deuxième tour, admis premier tour, mention) afin que les candidats soient traités de la même façon dans les différentes sous-commissions d'une même série ;
- la réduction de la taille des commissions de délibération pour gagner à la fois en efficacité et en efficacité. De fait, les délibérations ont été plus fluides que lors de la session 2017, facilitées en outre par la généralisation de l'utilisation de *Delibnet* et du livret scolaire numérique : la vidéo-projection de ces documents facilite l'appropriation collective des éléments de décision.

Il convient cependant de noter que la prise en charge des corrections des épreuves d'histoire-géographie par la direction, nouvellement arrivée, du lycée du Mont-Dore n'a pas été totalement maîtrisée. Quelques dysfonctionnements organisationnels ont irrité une partie des correcteurs de la commission histoire-géographie (secrétariat d'examen insuffisamment calibré, cadrage des horaires de correction mal explicités, nuisances sonores liées à la proximité des salles de correction et de salles de cours). Ces dysfonctionnements n'ont toutefois pas entaché la régularité du processus de correction des copies et d'harmonisation des notes ; des aménagements fonctionnels et organisationnels ont été envisagés dès la fin de cette session pour que la prochaine session se passe dans les meilleures conditions pour les examinateurs.

Les facteurs majeurs permettant d'expliquer le bon déroulement de la correction locale sont les mêmes qu'en 2017 :

- **une organisation largement anticipée et préparée de façon rigoureuse** par le vice-rectorat et l'académie partenaire Nancy-Metz ;
- **l'implication sans faille de tous les acteurs de la chaîne** : le vice-recteur, les personnels administratifs du vice-rectorat (DEXCO et direction des systèmes d'information) et du rectorat de Nancy-Metz, les prestataires de services pour l'acheminement des copies, les corps d'inspection, les chefs d'établissement et le personnel chargé du secrétariat du baccalauréat, les professeurs convoqués pour les corrections et les délibérations (avec un taux d'absentéisme très faible), les enseignants-chercheurs qui ont présidé chacune des commissions.

3.2. Des résultats globalement en ligne avec ceux des sessions antérieures

Cette assertion ressort de la lecture des tableaux de résultats (annexe 2) établis sur la base des délibérations du premier groupe des quatre dernières sessions (corrections métropolitaines en 2015 et 2016, corrections locales en 2017 et 2018).

Un point d'alerte cependant : dans pratiquement toutes les épreuves écrites 2018 des différentes séries, les correcteurs ont relevé une augmentation sensible du nombre de copies indigentes traduisant une préparation très insuffisante du baccalauréat. Certains d'entre eux ont signalé lors des commissions d'harmonisation un accroissement de l'absentéisme perlé, voire de l'absentéisme définitif à compter du mois d'octobre, d'une partie de leurs élèves : faut-il y voir un effet conjoncturel lié à l'impact du référendum ou une dérive plus structurelle ?

3.3. Quelques points de vigilance pour les sessions futures

Dans la configuration actuelle des baccalauréats général et technologique, les modalités d'organisation des corrections mises en place pour la session 2018 peuvent être reconduites.

Au niveau organisationnel, deux modalités méritent une plus grande attention :

- le **brassage des copies**, qui est jugé insuffisant par de nombreuses commissions. Il faudrait que les lots soient systématiquement issus d'un assemblage de plusieurs établissements ; corollairement, il faudrait que les copies en provenance de Wallis et Futuna ou de Port-Vila soient réparties dans un plus grand nombre de lots ;
- un **meilleur équilibre du nombre de copies à corriger par correcteur** (dans une discipline donnée) doit être recherché : des écarts importants ont été constatés dans plusieurs disciplines (en particulier en anglais avec un écart de 1 à 5). La DEXCO doit se rapprocher des corps d'inspection pour établir plus finement la liste des correcteurs affectés à une série.

Au niveau institutionnel, trois points méritent réflexion :

- la **publication des sujets des épreuves écrites** sortis en Nouvelle-Calédonie est actuellement très disparate sur la partie dédiée à la dimension pédagogique du site institutionnel du vice-rectorat. Il serait opportun que les énoncés des sujets des épreuves du baccalauréat de toutes les disciplines et de toutes les séries soient facilement accessibles en ligne, pour des raisons de transparence et d'amélioration de l'information des élèves et des formateurs, du territoire mais aussi de métropole ;
- **l'épreuve écrite en LV2** : le rapport de la mission 2017 avait souligné (point 3.3) le niveau d'exigence élevé de l'épreuve de LV2 en japonais par rapport au temps imparti à l'épreuve, d'où des moyennes basses dans toutes les séries (depuis plusieurs années). Le sujet proposé pour la session 2018 a été jugé plus conforme aux attendus en fin de terminale et les résultats se sont améliorés dans les séries générales (9,03 au lieu de 7,17 en 2017) et à degré moindre, en séries technologiques (5,07 au lieu de 4,14) ; ceci étant, l'épreuve de japonais en LV2 est jugée difficile et le nombre de candidats a baissé de 16 % entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, les sujets posés en langues kanaks ne remplissent pas les mêmes canons que ceux des autres langues vivantes 2 : ils se limitent à un exercice de compréhension et ne testent pas la dimension expression. Les moyennes dans toutes les séries sont notoirement plus élevées que pour toutes les autres langues vivantes 2.

La nécessité d'un accompagnement renforcé des enseignants en matière d'évaluation par les corps d'inspection.

L'introduction partielle dans quelques épreuves écrites d'une évaluation par compétences a désarmé un certain nombre de correcteurs. Il ne s'agit pas d'un rejet mais d'une difficulté à appréhender cette forme d'évaluation qui semble être une modalité d'avenir au lycée, à la suite de l'évolution qui a traversé le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, les écarts constatés entre les moyennes obtenues aux épreuves écrites nationales et aux épreuves orales ou pratiques relevant de la même discipline soulignent la nécessité d'une réflexion, établissement par établissement, sur les modalités d'évaluation de ces types d'épreuve.

Conclusion

Au-delà de la satisfaction globale sur le bon déroulement de la correction locale, il faut rappeler **trois effets bénéfiques notables de cette décision** :

- la **reconquête du dernier trimestre** : la correction locale a permis un allongement sensible de l'année scolaire, ce qui n'est pas neutre dans la qualité des acquis des élèves ;
- la **reconnaissance pleine et entière de la mission des enseignants de Nouvelle-Calédonie** (la participation à la correction des examens que l'on prépare fait partie intégrante de la mission des enseignants) ; soulignons au passage que ce transfert décharge légitimement les enseignants impliqués dans la correction de copies « supplémentaires » dans l'académie de métropole ; mais aussi , la reconnaissance de la qualité organisationnelle et managériale que peuvent assurer les services administratifs du vice-rectorat ;
- le regroupement dans un même lieu pendant plusieurs jours d'enseignants de statuts différents et venant des différentes provinces (y compris de Wallis et Futuna et du Vanuatu) a donné l'occasion d'**échanges professionnels très fructueux**, non seulement sur les méthodes d'évaluation et de certification mais aussi sur les approches didactiques et pédagogiques de leurs disciplines respectives, dans la perspective de changements profonds dans un proche avenir.

Les différents acteurs locaux, personnels administratif, chefs d'établissements, inspecteurs et professeurs, ont également apprécié la présence d'un représentant de l'Inspection générale de l'éducation nationale pour les accompagner dans leur mission mais aussi les écouter sur leurs interrogations en matière d'évolution du cadre éducatif et de leurs pratiques professionnelles.

Annexes

Annexe 1 :	Déroulé de la mission	9
Annexe 2 :	Les résultats du premier groupe pour les séries où les épreuves écrites sont corrigées localement	11

Déroulé de la mission

Départ le vendredi 23 novembre à 13 h 45 de l'aéroport de Roissy CDG ; arrivée à Tontouta (aéroport international de Nouméa) le samedi 24 novembre à 22 h 45 après une courte escale à Tokyo.

Lundi 26 novembre : entretien avec le vice-recteur puis avec le chef de la DEXCO ; visite de trois lycées centres de correction (La Pérouse, Jules Garnier, Blaise Pascal) et entretien avec chaque chef de centre sur le déroulement des épreuves et sur la procédure de correction : réception et stockage des copies (au coffre), constitution des lots pour les correcteurs, mise en place du secrétariat de jury avec les documents d'émargement d'entrées et de sorties de lots de copies par demi-journée, planning des salles dédiées aux corrections.

Mardi 27 novembre : réunions au rectorat avec les corps d'inspection ; visite du lycée du Grand Nouméa à Dumbéa et entretien avec le chef de centre ;

Mercredi 28 novembre : visite du lycée du Mont-Dore et entretien avec le chef de centre ; déjeuner de travail avec le vice-recteur ; suivi de la commission d'entente de philosophie au lycée de la Pérouse ; entretien avec la DAFPIC ;

Jeudi 29 novembre : visite du lycée Anova à Païta et entretien avec le chef de centre puis avec les IA-IPR et chargés de mission de langues vivantes.

Du jeudi 29 novembre après-midi au vendredi 7 décembre : suivi des commissions d'ententes, de corrections et d'harmonisation des différentes disciplines dans les six centres de corrections.

En outre :

- **vendredi 30 novembre matin** : participation au COPIL « réforme du baccalauréat » à l'ESPE présidé par le vice-recteur rassemblant les inspecteurs et les chefs d'établissement (réunion centrée sur la préparation de la carte des spécialités du baccalauréat général) ;
- **jeudi 6 décembre matin** : réunion de travail avec la DAFPIC et l'IA-IPR d'économie et gestion sur l'évolution de la voie professionnelle tertiaire en NC ;
- **jeudi 6 décembre soir** : dîner de travail avec le vice-recteur.

Lundi 10 décembre :

- matin : rencontre des jurys de BTS tertiaires au lycée La Pérouse ;
- midi : déjeuner de travail avec Hélène Iékawé, en charge de l'éducation au sein du gouvernement territorial de Nouvelle-Calédonie, accompagnée de sa directrice de cabinet ;
- après-midi : vice-rectorat (service des examens) : suivi de la collation des notes des copies corrigées localement et en métropole ; analyse des résultats par série (avant délibération du premier groupe).

Mardi 11 décembre : entretien avec les corps d'inspection (en sciences et en lettres) ; réunion avec le CODIR du vice-rectorat sur le thème de la transformation de la voie professionnelle ; entretien avec Julien le Ray, chef de la DEXCO, pour faire un point sur le déroulement de la session.

Mercredi 12 décembre : intervention à la réunion des présidents et vice-présidents de commissions (ou sous-commissions) pour préciser les modalités et les enjeux des réunions de délibération de premier groupe.

Observation des délibérations des commissions (ou sous-commissions) dans les 4 centres concernés :

- lycée Lapérouse pour les séries générales (L, ES et S) ;
- lycée Escoffier pour le baccalauréat technologique hôtellerie ;
- lycée Garnier pour les baccalauréats technologiques ST2A, STL et STI2D ;
- lycée du Grand Nouméa pour les baccalauréats technologiques ST2S et STMG.

Départ le jeudi 13 décembre à 0 h 10 de l'aéroport de la Tontouta ; arrivée à Roissy le même jour à 16 h 50 après une escale de 5 heures à Osaka.

Les résultats du premier groupe pour les séries où les épreuves écrites sont corrigées localement

Série L

	2015	2016	2017	2018
Nombre de candidats	237	243	244	248
Absents en %	3,8	3,7	2,1	2,8
Admis 1 ^{er} groupe	62,5	66,7	67,6	66,9
- avec mention TB	4,6	5,8	5,3	6,5
- avec mention B	10,1	10,7	15,2	7,7
Passage 2 nd groupe	22,8	25,1	25	22,2
Refusés	11	4,5	5,3	8,1

Commentaire : stabilité des effectifs ; léger tassement des résultats (baisse du nombre de mentions B et augmentation du nombre de refusés) en raison d'une baisse sensible de la moyenne en histoire-géographie et à un degré moindre, en sciences.

Série ES

	2015	2016	2017	2018
Nombre de candidats	374	366	374	414
Absents en %	1,3	0,8	2,4	1
Admis 1 ^{er} groupe	68,5	65,3	58,3	69,3
- avec mention TB	4,8	4,9	5,4	6
- avec mention B	11,8	11,8	11,2	10,1
Passage 2 nd groupe	21,9	23,5	28,3	20,8
Refusés	8,3	10,4	11,8	8,9

Commentaire : après une dégradation marquée en 2017 (d'où un effectif en croissance sensible en 2018), la série ES a retrouvé un niveau d'ensemble satisfaisant, similaire à celui de la session 2015.

Série S

	2015	2016	2017	2018
Nombre de candidats	649	656	763	703
Absents en %	1,1	1,7	2,4	1,7
Admis 1^{er} groupe	67,3	64,6	69,1	68,3
- avec mention TB	7,6	7,5	10,1	13,7
- avec mention B	12,8	13,1	17,4	15,4
Passage 2nd groupe	21,3	21,5	20,6	17,5
Refusés	10,3	12,2	8	12,5

Commentaire : un recul des effectifs mais des résultats globalement en ligne avec les sessions précédentes ; à noter cependant que les données ci-dessus et les commentaires apportés lors des délibérations indiquent une progression de l'hétérogénéité du niveau des candidats : la progression des prestations d'ensemble remarquables (taux de mention TB à 13,7 %) s'accompagne dans le même temps d'une augmentation de prestations faibles, voire indigentes, en particulier dans deux disciplines fondamentales de la série (mathématiques et physique-chimie). La moyenne des notes en maths non spé est de 8,14 (9,56 en 2017) et celle de physique-chimie non spé de 8,29. Le taux de refusés dès le premier tour passe d'ailleurs de 8 à 12,5 %.

Série STMG

	2015	2016	2017	2018
Nombre de candidats	675	676	606	597
Absents en %	2,4	2,2	3	2,9
Admis 1^{er} groupe	49,5	56,7	59,9	52,1
- avec mention TB	0,3	0,6	1,3	0,5
- avec mention B	4,7	4,9	5,3	3,4
Passage 2nd groupe	30,2	29,9	27,9	29,5
Refusés	14,8	11,1	9,2	15,6

Commentaire : les effectifs continuent de baisser et l'amélioration des résultats constatés en 2016 et en 2017 ne s'est pas poursuivie. Dans cette série également une nette progression du nombre de copies indigentes, en particulier dans les spécialités « marketing » et « gestion et finance », a fait passer le taux de refusés au premier tour de 9,2 % à 15,6 %.